



PROCES-VERBAL NO 02/2022 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Président : M. Yvan Bourgeois

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. Il salue également M. Maire, représentant le journal L'Omnibus, M. Alain Ledoux, pasteur, l'Adj François De Vleeschauwer, Chef du poste de gendarmerie de Vallorbe, et Gaëtan, dernier nouveau citoyen du village.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du dernier PV
3. Présentation du nouveau pasteur de la paroisse, M. Alain Ledoux
4. Présentation de l'activité de la gendarmerie par l'Adj François De Vleeschauwer, Chef du poste de Vallorbe
5. Arrêté d'imposition 2023-2024 - Rapport de la commission de gestion
6. Communications de la municipalité
7. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 24

Excusé : 0

Absent : 1 : Alexandre Gachet

2. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 01/2022 de la séance du 13 juin 2022. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du nouveau pasteur de la paroisse, M. Alain Ledoux

M. Alain Ledoux, nouveau pasteur de la paroisse, nous remercie pour l'invitation et se présente : je suis arrivé à la cure en juillet et j'y habite avec mon épouse, Séverine, qui travaille dans une ONG, au département missionnaire à Lausanne, et avec mon fils de 23 ans, Pierre-Louis, qui travaille également à Lausanne. La paroisse comprend les villages de Ballaigues, Lignerolle, L'Abergement, Sergey, Montcherand et Les Clées. Permettez-moi de vous remercier pour le fabuleux instrument que vous mettez à disposition de la paroisse qui est cette très belle église, où se tient un culte tous les premiers dimanches du mois. Ce lieu n'est pas le mien, mais le vôtre et je voudrais savoir comment la paroisse pourrait vous rendre service.

Durant la discussion, il est relevé que la paroisse pourrait s'occuper des aînés, par exemple en organisant des repas de l'amitié. Elle pourrait également organiser des activités extérieures, ouvertes à tous, pour les enfants et les jeunes, ou la fête de Noël, peut-être en commun avec les écoles.

M. Alain Ledoux est bien sûr à disposition pour des visites à domicile ; n'hésitez pas à le contacter ou à donner ses coordonnées que vous pouvez trouver sur le site de la paroisse : alain.ledoux@eerv.ch – 021 / 331 58 94 – 076 / 760 14 50.

4. Présentation de l'activité de la gendarmerie par l'Adj François De Vleeschauwer, Chef du poste de Vallorbe

L'Adj François De Vleeschauwer nous présente les activités de la gendarmerie. Cette présentation sera transmise, par mail, aux membres du conseil communal.

5. Arrêté d'imposition 2023-2024

M. Lionel Favre, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : nous avons choisi de vous proposer un arrêté d'imposition sur deux ans car, à cette période de l'année, c'est parfois le seul point à l'ordre du jour des séances du conseil. Ce point ne peut toutefois pas être reporté en décembre, car l'arrêté d'imposition doit être rendu pour le 30 octobre.

M. le président remercie la municipalité pour cette explication et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant l'arrêté d'imposition 2023-2024, est accepté avec les résultats suivants :

- 24 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

6. Communications de la municipalité

M. le Syndic donne la parole à chaque municipal(e) présent(e).

M. Frédéric Nicod : je n'ai pas de communication.

M. Pierre Dumartheray :

- Depuis ce matin, un camion orange cure les canalisations des eaux claires, car nous avons énormément de calcaire. Ces travaux vont durer une semaine.
- Le CODIR de l'AIMS a adjugé les travaux de fouilles pour le nouveau projet de réservoir ; ces fouilles partiront depuis les Entes pour venir sur nos deux réservoirs existants et, ensuite, monteront jusqu'en-dessous du réservoir de La Forêt. Le projet est lancé, les travaux devraient commencer encore cette année.

M. Alix Michel :

- Concernant la place de jeux, un projet est en cours. J'ai demandé un devis à une entreprise qui est venue sur place. J'ai fait une demande pour avoir une cabane avec un toboggan, une balançoire nid d'oiseau et un petit parcours d'équilibre. Ce projet va être finalisé et vous sera présenté à la séance du conseil du mois de décembre. Pour le moment, nous n'avons pas réengazonné, car nous attendons la mise en place des jeux.

- Vous avez pu constater que les arrêts de bus ont été déplacés, à la suite de la modernisation de la gare du Day. Il est prévu d'y installer des petites capotes. Un devis a été demandé, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.
- Le radar à l'entrée du village depuis Ballaigues ne fonctionne plus depuis longtemps. Il est commandé, mais les délais de livraison sont très longs.
- La plaquette signalétique concernant la forêt, qui se trouvait vers La Bessonnaz, a été retirée et sera mise en valeur prochainement.

Mme Eliane In-Albon : Lignerolle est un village très dynamique : nous avons 25 enfants à l'UAPE ; deux enfants vont nous quitter pour cause de déménagement et nous avons une certaine souplesse pour en accueillir d'autres.

M. le Syndic : nous avons depuis longtemps des gros problèmes pour gérer notre déchetterie. Les incivilités se multiplient. On trouve un peu de tout dans la benne à papier, comme des bonbonnes en plastique ou même un canapé. A la CVE, c'était la catastrophe ce week-end : du plastique, des sacs, etc. ; une benne qu'on a fait vider le vendredi était pleine et des déchets ont été posés à côté. Depuis déjà six mois, nous réfléchissons à un projet et, comme notre futur Plan d'affectation communal (PACOM) a été déposé à Lausanne pour l'enquête préalable, nous avons laissé la zone artisanale qui se trouve vers l'ancienne scierie, y compris le champ contre le village, juste après les remorques à Bernycool. Le propriétaire du champ est d'accord de nous vendre un bout de cette parcelle et nous avons demandé au Canton s'il était possible de faire un démantèlement de l'exploitation pour cette zone, ce qui a été accepté. Notre but est de centraliser toute notre déchetterie sur cette parcelle et nous avons mandaté le bureau BR+ pour connaître la surface dont nous aurions besoin. Ce nouveau projet vous sera présenté à la prochaine séance du conseil.

7. Propositions individuelles

Mme Astrid Goël : l'eau a dû être chlorée et je voudrais savoir ce qu'il en est, car le goût du chlore est toujours là et c'est vraiment très désagréable.

M. Pierre Dumartheray : effectivement, ce souci a été relevé dans d'autres villages qui font partie de l'AIMS. L'eau de la Source Mercier a été chlorée une fois ; je vais regarder avec notre fontainier pourquoi ce goût persiste.

Mme Astrid Goël : pourrions-nous éteindre l'éclairage public à partir d'une certaine heure pour faire des économies ?

M. Alix Michel : le sujet a été abordé en municipalité et je vais demander à notre électricien le prix pour poser une horloge. Nous pensons couper l'alimentation de 22h à 5h. Nous comparerons le coût de l'horloge à installer avec les économies d'électricité engendrées. Certains sont pour couper l'éclairage public pour les économies et d'autres sont contre question de sécurité.

M. le Syndic : la route cantonale et le passage piétons ne peuvent pas être éteints. On nous a déjà demandé pourquoi nous ne mettons pas des ampoules LED dans tout le village. Pour des raisons d'économie et d'écologie, nous ne voulons pas enlever des ampoules qui fonctionnent encore ; elles sont donc changées au fur et à mesure contre des ampoules LED.

M. Alix Michel : certaines de ces ampoules LED ont une lumière très blanche mais, grâce aux avancées technologiques, elles ont de plus en plus une couleur chaude, plus jaune.

Mme Astrid Goël : je ne sais pas si cela a un rapport avec la future déchetterie qui va se faire dans la zone artisanale, mais pour quelles raisons l'entreprise Bernycool a-t-elle créé une succursale sur la place à gauche de la route cantonale ?

M. le Syndic : c'est une place privée et nous n'avons rien à dire. Bernycool s'est arrangé avec le propriétaire. Les normes pour les distances par rapport au centre de la route doivent être respectées.

M. Lionel Favre : quel est le timing pour les capites aux arrêts de bus ? Seront-elles posées à la fin de l'hiver ? Devrons-nous statuer sur un projet ?

M. Alix Michel : nous aimerions les faire le plus rapidement possible. Dès que nous aurons reçu les offres, nous devons mettre à l'enquête. Comme nous sommes entre le château et l'église, la Division monuments et sites a peut-être son mot à dire.

M. le Syndic : question finances, nous allons essayer de ne pas faire de préavis, ce qui allongerait la procédure, mais de mettre ce montant au budget.

M. Jean-Pierre Blaser : concernant la forêt, une coupe de bois a été faite à gauche de la route en-dessous de La Bessonaz et tous les bois ont été sortis, sauf les bois secs sur pied. Je ne comprends pas pourquoi on ne profite pas de les couper pendant qu'une équipe et des machines sont sur place.

M. Frédéric Nicod : je vais me renseigner ; je sais qu'il y avait un certain nombre d'arbres-habitats que nous ne pouvons pas toucher.

M. Jean-Pierre Blaser : une passerelle a été posée autour du sapin président, mais elle n'est plus accessible : il faudrait dégager le petit chemin. Nous avons également demandé de poser une plaquette avec quelques informations concernant l'âge, le volume, la hauteur, etc.

M. Frédéric Nicod : le nécessaire sera fait pour le chemin. En ce qui concerne la plaquette, nous avons eu des discussions et un texte avait été écrit, mais ne convenait pas à tout le monde. Ce projet va donc être repris en municipalité.

Mme Marion Bourgeois : la passerelle est très glissante.

M. Frédéric Nicod : je l'ai aussi constaté ; un treillis à poules pourrait être posé, mais je pense que ce n'est pas très judicieux ; nous allons y réfléchir.

M. Jean-Pierre Blaser : comme il n'y a plus de ligne en-dessus du platane sur La Place, je propose de le laisser grandir, afin d'avoir une plus grande zone d'ombre.

M. Frédéric Nicod : nous en prenons note.

M. le président : lors de la dernière séance du conseil en 2021, nous avons parlé d'une rampe de skate, est-ce qu'elle est comprise dans le projet que vous allez nous présenter ?

M. Alix Michel : un essai a été fait dans la cour de l'école ; ce n'est pas judicieux car il n'y a pas assez de place. En-dessous, avec le terrain de foot et la place de jeux, il n'y a pas assez de place non plus. Nous ne nous sommes pas approchés d'un propriétaire pour l'achat d'un bout de terrain afin d'y faire une nouvelle place de jeux. Le projet est donc actuellement en standby.

Mme Amélie Hautier : est-ce que vous seriez ouverts à ce que le conseil communal fasse un contre-projet ? Nous pourrions faire un plan et demander des offres.

M. le Syndic : comme nous vous l'avons dit au dernier conseil, nous n'allons pas toucher au terrain de foot. La proposition d'Amélie peut tout à fait être prise en considération. Nous avons demandé un devis, afin d'avoir un montant à mettre au budget. Si le conseil communal adopte, par exemple, un montant de CHF 50'000 pour une place de jeux, vous pouvez nous faire une autre proposition, tant qu'elle reste à ce prix-là.

M. Sylvain Werly : si un autre projet est proposé, est-ce que c'est toujours la municipalité qui est responsable par rapport aux normes ?

M. le Syndic : en cas d'accident, c'est la responsabilité de la commune qui serait engagée.

M. Alix Michel : les trois jeux choisis ressemblent à ceux que nous avons actuellement. Le problème est que notre terrain n'est pas très grand et nous sommes vite limités.

M. le Syndic : il est important de considérer l'ensemble du village et de faire quelque chose qui convienne à toutes les catégories d'âges.

Mme Amélie Hautier : pourrions-nous constituer un groupe de travail et faire une séance pour en discuter ?

M. le président : ce serait effectivement intéressant d'avoir quelques personnes motivées.

M. Lionel Favre : nous pourrions prendre la commission des équipements.

Après discussion, il est décidé de créer une commission « Place de jeux » ; Amélie Hautier, Jonathan Nicolet, Benoît Petermann, Lionel Favre, Sylvain Werly et Yvan Bourgeois se présentent pour être membres de cette commission ; Amélie en sera la présidente.

Mme Astrid Goël : j'avais déjà parlé plusieurs fois du banc à côté de la Pierre à Glissoire : nous n'arrivons pas à y accéder. Jacques nous avait parlé d'une tyrolienne, est-ce que nous pourrions tout mettre ensemble ?

M. le Syndic : nous avons un nouvel employé communal et il fait le tour de la commune ; le chemin sera donc dégagé.

M. Christophe Lambercy : j'ai une question concernant le loup. Que devons-nous faire en tant que commune pour se préparer à son arrivée ? Est-ce qu'il est là ou pas ? Est-ce qu'on peut toujours aller se promener ? Est-ce qu'on peut prendre notre chien en promenade ?

M. le Syndic : on m'a toujours répondu « le loup n'attaque pas l'être humain ». Oui, nous avons eu des loups sur le territoire de la commune. Des relevés se font dans le Jura et les Préalpes. Je viens de recevoir une enquête concernant le comportement du bétail face aux loups. Actuellement, nous n'avons reçu aucune mise en garde pour les citoyens.

M. Gaëtan Drezen : quelqu'un a passé sa vie à étudier les attaques des loups recensées depuis le Moyen Age. Il a constaté qu'un loup en bonne santé n'attaque pas l'homme, mais ce sont les loups malades qui attaquent l'homme (voir le livre « Histoire du méchant loup – La question des attaques sur l'homme en France » de Jean-Marc Moriceau).

M. le président : je sollicite notre délégué de la gendarmerie ; avez-vous quelque chose à dire par rapport à cela ?

M. François De Vleeschauwer : non, nous n'avons pas de directives particulières.

Mme Marylin Lambert : lors de la séance de l'AIVM du 5 octobre, nous avons voté et autorisé l'installation de compteurs d'eaux usées par commune sur la conduite propriété de l'AIVM ; cette installation sera financée par la trésorerie courante et amortie sur 5 ans. En effet, depuis de nombreuses années, l'AIVM est sollicitée à trouver une solution pour séparer les eaux claires des eaux usées. Certaines communes ont fait des investissements importants. Aujourd'hui, le législateur demande à ce que des efforts soient faits pour résoudre le problème récurrent des eaux claires trouvées dans les eaux usées, d'autant plus qu'Orbe investit dans une nouvelle station d'épuration dont nous sommes clients. Les installations techniques et la mise en œuvre des appareils de mesure seront gérées par l'entreprise Pilet SA qui gère déjà les réseaux. Les coûts de fonctionnement de l'AIVM et les frais du traitement des eaux usées par la commune d'Orbe seront répartis en pourcentage selon les relevés des compteurs. Cette répartition ne se fera plus comme actuellement selon l'équivalent-habitant annoncé par commune. Une modification de l'article 24 des statuts devra être effectuée.

M. le Syndic : on nous a toujours dit que Lignerolle avait trop d'eaux claires dans les eaux usées ; l'avantage de poser ces compteurs sur les tuyaux de chaque village est qu'on pourra définir formellement d'où viennent ces eaux claires.

Mme Marylin Lambert : j'ai à disposition des photos des endroits où les compteurs vont être posés.

M. Serge Aellen : voilà dix ans que j'habite au chemin Clos Soleil. Ce chemin, bordé de dix contribuables, est actuellement privé. A l'époque, la municipalité avait proposé de reprendre ce chemin à son compte, mais cela ne s'est pas fait à cause d'un garage ; qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Syndic : je corrige tout de suite, ce n'est pas pour une question de garage. La municipalité avait écrit aux propriétaires du chemin Clos Soleil pour reprendre le chemin et l'épuration (eaux claires et eaux usées). En effet, du moment qu'il y a deux raccordements séparés, le collecteur devient communal ; par exemple, à la Fin Dernier, le propriétaire de la première villa construite a payé la conduite jusque vers la boulangerie, puis lorsque la deuxième villa est arrivée, la commune a repris la conduite en l'état, à ses frais, et sans indemnité. Au chemin Clos Soleil, un propriétaire voulait une indemnité pour la conduite, mais c'est exclu que la municipalité verse une indemnité à un propriétaire et pas à un autre. La municipalité peut ressortir le dossier et renvoyer le même courrier.

M. Serge Aellen : il faudrait demander pourquoi certains ne sont pas d'accord de signer ce courrier.

M. le Syndic : nous allons d'abord envoyer le même courrier et, s'il manque une signature comme il y a dix ans, alors nous poserons la question.

M. Guillaume Nicole : concernant les énergies, la géothermie n'est apparemment pas possible sur la commune ; est-ce qu'un raccordement au biogaz peut être prévu ?

M. le Syndic : c'est vrai que pour la géothermie, c'est délicat au village, car nous sommes en zone de sources ; c'est le Canton qui décide. Le village est trop éloigné du biogaz pour amener des conduites d'eau chaude (perte de chaleur et investissement trop élevé). Au niveau chaleur pour le village, nous avons choisi, à l'époque, le gaz. La municipalité ne s'est pas penchée sur la possibilité de faire un chauffage à distance au bois, car cela demanderait des investissements très importants.

M. Gaëtan Drezen : de qui vient l'impulsion pour la création de zones 30 km/h ?

M. Alix Michel : la commune ne peut pas décider de mettre des zones 30 km/h ; elle doit faire une demande auprès du Canton et une mise à l'enquête doit être faite.

M. Gaëtan Drezen : certains endroits sont très étroits ; je fais confiance aux habitants du village, mais pour les gens qui ne connaissent pas et pensent qu'ils peuvent rouler à 50 km/h, c'est dangereux.

M. Alix Michel : 50 km/h n'est pas la vitesse minimum ; elle doit être adaptée aux conditions.

Mme Marion Bourgeois : concernant le Profil énergétique du territoire communal, avez-vous déjà pensé au potentiel solaire au niveau des particuliers ou de la commune ?

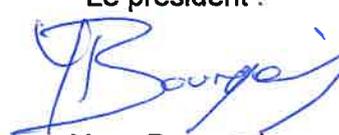
M. le Syndic : au niveau de la commune, c'est impossible sur le toit de l'église, mais cela pourrait se faire, par exemple, sur le toit du battoir. Pour la municipalité, ce point n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Plusieurs propriétaires pourraient se mettre ensemble pour créer un parc solaire.

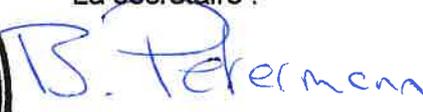
M. Guillaume Nicole : le site web est-il prêt ?

M. Frédéric Nicod : nous avons eu une séance cet après-midi et quelques corrections doivent encore être faites ; il sera bientôt en ligne.

M. le président : je rappelle que la prochaine séance est prévue le 5 décembre 2022.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h50.

Le président : 
Yvan Bourgeois

La secrétaire : 
Béatrice Petermann



The seal of the Commune of Lignerolle is circular with a double border. The outer border contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE LIGNEROLLE' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The coat of arms is flanked by two olive branches.